

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME PORCINE AMILI INC.
246 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 246 @ 248 12E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5454773, 5479656, 5479662
Numéro matricule : 0289-82-9695
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : FERME PORCINE AMILI INC.
Adresse postale: 246 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	2 492 152.50 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	OUI		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	2 487 152.50 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	4 096 500 \$
Superficie totale :	2 487 152.50 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	408 000 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 559 952.50 m²		

Superficie à vocation forestière enregistrée (SVFE)

Superficie totale :	1 008 252.50 m²	Superficie en zone agricole :	1 008 252.50 m²
---------------------	-----------------	-------------------------------	-----------------

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	4 123 900 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	2 211 800 \$
Valeur du bâtiment :	678 800 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	495 800 \$
Valeur de l'immeuble :	4 802 700 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	2 707 600 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	4 802 700 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole, forestière et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	4 802 700 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité		Source législative		
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	3 776 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	320 500 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	270 800 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	408 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	298 200 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	4 184 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. forestiers)	320 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1f

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité		Source législative		
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	4 003 232 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	93 268 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	678 800 \$			
Immeuble imposable	799 468 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	4 003 232 \$			

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME BILARD INC.
195 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 195A 12E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5454766, 5479646, 5479659
Numéro matricule : 0387-95-1919
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : FERME BILARD INC.
Adresse postale: 195 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	2 142 349.80 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	2 142 349.80 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	4 244 200 \$
Superficie totale :	2 142 349.80 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	926 700 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 611 300.00 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	4 244 200 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	2 167 300 \$
Valeur du bâtiment :	926 700 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	619 100 \$
Valeur de l'immeuble :	5 170 900 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	2 786 400 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	5 170 900 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole

Valeur imposable de l'immeuble :	5 170 900 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	4 108 800 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	135 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	926 700 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	5 170 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
		Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
Terrain non imposable de l'EAE	4 163 862 \$	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	80 338 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Bâtiment imposable	926 700 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	1 007 038 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	4 163 862 \$			

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

GESTION JDM DUCHARME INC.
1276 RUE PRINCIPALE
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 2694 ROUTE PRINCIPALE
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5454769, 5479648
Numéro matricule : 0586-17-9918
Utilisation prédominante : Autres activités agricoles

Propriétaire

Nom : GESTION JDM DUCHARME INC.
Adresse postale: 1276 RUE PRINCIPALE
SAINT-ALBERT (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 870 982.90 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 865 982.90 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	3 244 300 \$
Superficie totale :	1 865 982.90 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	4 600 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	945 982.90 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	3 271 700 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 597 000 \$
Valeur du bâtiment :	123 500 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	85 500 \$
Valeur de l'immeuble :	3 395 200 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 682 500 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 395 200 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	3 395 200 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 814 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	430 100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	118 900 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	4 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	146 300 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 248 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	3 174 326 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	69 974 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	123 500 \$			
Immeuble imposable	220 874 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	3 174 326 \$			

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

9251-6822 QUÉBEC INC.
130 13E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 130 @ 132 12E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479641
Numéro matricule : 0688-78-0177
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : 9251-6822 QUÉBEC INC.
Adresse postale: 130 13E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	992 655.10 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	987 655.10 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 421 500 \$
Superficie totale :	987 655.10 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	923 200 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	987 655.10 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	2 448 900 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 234 000 \$
Valeur du bâtiment :	1 100 200 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	804 200 \$
Valeur de l'immeuble :	3 549 100 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	2 038 200 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 549 100 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	3 549 100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 421 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	177 000 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	923 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	204 400 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 344 700 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	2 384 463 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	37 037 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 100 200 \$			
Immeuble imposable	1 164 637 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	2 384 463 \$			

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME RAYDAN S.E.N.C.
122 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 122 @ 124 12E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 6506562, 5479647
Numéro matricule : 0788-25-0800
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : FERME RAYDAN S.E.N.C.
Adresse postale: 122 12E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 839 987.00 m²	Nombre de logements :	1
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 834 987.00 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	5 248 200 \$
Superficie totale :	1 834 987.00 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	831 100 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	1 799 987.00 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01			
Valeur du terrain :	5 275 600 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	2 361 600 \$
Valeur du bâtiment :	1 052 000 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	741 000 \$
Valeur de l'immeuble :	6 327 600 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	3 102 600 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	6 327 600 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	6 327 600 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	5 236 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	11 900 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	220 900 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	831 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	248 300 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	6 079 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	27 400 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	5 179 388 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	68 812 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 052 000 \$			
Immeuble imposable	1 148 212 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	5 179 388 \$			

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

9251-6822 QUÉBEC INC.
130 13E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 145 @ 155 13E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479607
Numéro matricule : 0887-56-0719
Utilisation prédominante : Élevage de porcs

Propriétaire

Nom : 9251-6822 QUÉBEC INC.
Adresse postale: 130 13E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	727 270.50 m²	Nombre de logements :	3
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	712 270.50 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	1 960 000 \$
Superficie totale :	712 270.50 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	936 500 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	0.00 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	1 960 000 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	991 100 \$
Valeur du bâtiment :	1 564 100 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	1 096 300 \$
Valeur de l'immeuble :	3 524 100 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	2 087 400 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 524 100 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble :	3 524 100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	1 960 000 \$
Bâtiment imposable	627 600 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	936 500 \$
Immeuble imposable	2 587 600 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	936 500 \$

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	1 960 000 \$
Bâtiment imposable	1 564 100 \$
Immeuble imposable	3 524 100 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
		1a
Loi sur le MAPA	36.0.10	

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

LES CANNEBERGES DION INC.
2150 RUE BÉLANGER
SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER (QUÉBEC) J1Z

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 110 ROUTE DU 9E-RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 6518482, 6518486, 6518481, 6518485
Numéro matricule : 0990-07-6501
Utilisation prédominante : Culture de fruits ou de noix

Propriétaire

Nom : LES CANNEBERGES DION INC.
Adresse postale: 2150 RUE BÉLANGER
SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER (QUÉBEC) J1Z 1K3

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 272 399.00 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	4
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	1 271 899.00 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	1 778 000 \$
Superficie totale :	1 271 899.00 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	1 242 000 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	807 300.00 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	1 781 700 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	970 200 \$
Valeur du bâtiment :	1 249 700 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	848 600 \$
Valeur de l'immeuble :	3 031 400 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 818 800 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 031 400 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole et résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble :	3 031 400 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	3 700 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 619 700 \$
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	158 300 \$
Bâtiment imposable	7 700 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 242 000 \$
Immeuble imposable	11 400 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 020 000 \$

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	3 700 \$
Terrain non imposable de l'EAE	1 730 304 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	47 696 \$
Bâtiment imposable	1 249 700 \$
Immeuble imposable	1 301 096 \$
Immeuble non imposable (non compensable)	1 730 304 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Loi sur le MAPA	36.0.1	1

39105
PAROISSE DE SAINTE-SÉRAPHINE
2660 RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC)
J0A 1E0 819 336-3200

Municipalité
SAINTE-SÉRAPHINE

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : 2026/2027/2028

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC D'ARTHABASKA

AVIS D'ÉVALUATION

FERME GIPIERRE INC.
2559A 7E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2025-11-14	Montant à joindre 500,00 \$	Référence au règlement 137
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC D'ARTHABASKA 150 RUE NOTRE-DAME OUEST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6P 1R9 819 752-2444		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 2559A 7E RANG
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 5479617, 5479618
Numéro matricule : 1089-27-6583
Utilisation prédominante : Élevage de bovins laitiers

Propriétaire

Nom : FERME GIPIERRE INC.
Adresse postale: 2559A 7E RANG
SAINTE-SÉRAPHINE (QUÉBEC) J0A 1E0

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	843 698.70 m²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	En entier	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	OUI	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	NON		

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie en zone agricole :	843 698.70 m²	Valeur du terrain (EAE et en zone agricole) :	2 038 100 \$
Superficie totale :	843 698.70 m²	Valeur du bâtiment (EAE et en zone agricole) :	1 326 900 \$
Superficie visée par une imposition maximale :	813 698.70 m²		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2024-07-01

Valeur du terrain :	2 038 100 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 023 300 \$
Valeur du bâtiment :	1 326 900 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	742 400 \$
Valeur de l'immeuble :	3 365 000 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 765 700 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2024-07-01

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	3 365 000 \$
Facteur comparatif du rôle :	1.000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Agricole

Valeur imposable de l'immeuble :	3 365 000 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	--------------	--------------------------------------	------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	2 024 100 \$
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	14 000 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 326 900 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	3 365 000 \$

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain non imposable de l'EAE	2 006 462 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	31 638 \$
Bâtiment imposable	1 326 900 \$
Immeuble imposable	1 358 538 \$
Immeuble non imposable (non compensable)	2 006 462 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Loi sur le MAPA	36.0.1	1